

Hélène FRANCONI

Ville de L'Isle sur la Sorgue

**Document généré le lundi 08 juin 2020 à 13:39**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	08/06/20	08/06/20	<b>6590</b>	7	2 / 2	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
Marchés Online	Intégrale	08/06/20 à 11h40		1/3	3535990	

**Service : CPJ****Référents : SONIA LURAC****Classification CPV :**Principale : **30200000** - Matériel et fournitures informatiques**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

 **W** [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

<b>Objet</b>	<b>Fourniture de consommables et de petits matériels informatiques pour la Commune et le C.C.A.S de l'Isle sur la Sorgue.</b>
Référence	MP20-07
<b>Type de marché</b>	Fournitures
<b>Mode</b>	Procédure adaptée

<b>Durée</b>	11 mois
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le présent marché est passé dans le cadre d'une convention de groupement de commandes (articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique) entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S), entériné par délibération n°18-005 du 15 février 2018, parvenue en Préfecture le 28 février 2018.</p> <p>Le présent marché est un accord-cadre multi attributaires, permettant la conclusion de marchés subséquents, en application des articles, R2162-2 alinéa 1 et R2162-6 à R2162-12 du Code de la Commande Publique. Ce dispositif permettra de sélectionner 3 prestataires (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) qui seront remis en concurrence lors de la survenance du besoin pendant la durée de l'accord-cadre.</p> <p>Comme le lui permet l'article 1.3 du C.C.A.P du marché initial AO17-02, la Commune n'a pas souhaité reconduire le lot 1 du marché initial AO17-02 « Achat de matériels et fournitures informatiques ». Le titulaire a été informé de cette décision en date du 16/03/20 par un courrier avec RAR.</p>
<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	<p>Le marché court à compter de la notification d'attribution jusqu'au 20 juin 2021, date limite du marché initial.</p> <p>La présente consultation donnant lieu à la conclusion d'un accord cadre régissant les modalités de passation des marchés subséquents, il sera retenu trois prestataires pour toute la durée de l'accord cadre (en cas d'insuffisance de candidats, la collectivité ne retiendra que 2 titulaires.</p> <p>A défaut, la consultation pourrait être déclarée sans suite.</p> <p>Les prestataires seront consultés lors de la survenance des besoins. Les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence de tous les titulaires.</p> <p>Montant maximum 50 000 € HT</p>
Conditions relatives au contrat	
<b>Cautionnement</b>	Budget principal
<b>Financement</b>	<p>Les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre à marchés subséquents seront réglées par application des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.</p> <p>Les prix sont fermes et non révisables.</p> <p>Les prix sont réputés complets. Ils intègrent toutes les sujétions exécutions au présent marché.</p>

<b>Forme juridique</b>	<p>Les modalités de remise des demandes de paiement sont celles prévues par les articles R2192-12 à R2192-30 du Code de la Commande Publique. La facturation en ligne sera utilisée. Les demandes de paiement seront remises sous forme dématérialisée via la plateforme chorus-pro.gouv.fr.</p> <p>Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.</p> <p>En cas de cotraitance, les opérateurs économiques répondent en commun sur l'ensemble du marché.</p> <p>En cas de sous-traitance, la commune portera une attention toute particulière à la nature des prestations concernées et aux qualités financières et professionnelles du sous-traitant proposé par le titulaire à l'approbation préalable de la commune.</p>
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
<b>Renseignements</b>	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
<b>Documents</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Règlement de consultation</u></li><li>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u></li></ul>
<b>Offres</b>	<p>Remise des offres le <b>29/06/20 à 12h00</b> au plus tard.</p> <p>Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.</p> <p>Unité monétaire utilisée, l'euro.</p> <p>Validité des offres : <b>150 jours</b> , à compter de la date limite de réception des offres.</p>
<b>Dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u></li></ul>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</p> <p>L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site : <a href="http://www.marches-publics.info">http://www.marches-publics.info</a></p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la DLRO.</p> <p>PIÈCES CANDIDATURE</p> <p>DC1,DC2 ou DUME pour présenter leur candidature. Ces documents sont</p>

disponibles gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>)

+ une déclaration sur l'honneur pour justifier de ne pas entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (le candidat peut utiliser le formulaire ci-joint)  
+ pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société + cas échéant : Situation de redressement judiciaire + Déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvellement créées + Chiffre d'affaire global du candidat + Références professionnelles + Moyens matériels + Moyens humains

#### PRÉSENTATION DES OFFRES

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dont B.P.U + D.Q.E (non contractuel) + Le % de remise sur les prix publics + La durée de garantie des fournitures + Le mémoire technique + Le(s) catalogue(s) et les prix publics des fournitures sous format numérique.

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Prix de l'offre découlant du montant total des DQE (consommables et petits matériels informatiques) notés sur 30 points

VT1 : Qualités techniques des matériels et consommables proposés, sur 40 points

VT2 : Durée de garantie sur les matériels proposés, sur 20 points

VT3 : Présentation de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution du marché, sur 10 points

#### NÉGOCIATION

Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3 premiers candidats les mieux classés. (Si le nombre de candidats le permet).

#### CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'envoi des candidatures et des offres liés à la présente consultation est effectuée uniquement par voie électronique sur le site <http://www.marches-publics.info>.

L'acheteur autorise les copies de sauvegardes uniquement sous forme de support électronique ou papier.

L'acte d'engagement n'a pas à être signé au moment du dépôt de l'offre. La signature électronique des pièces de l'offre par l'attributaire n'est pas exigée mais fortement recommandée.

#### Recours

Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères  
CS 88010  
30941 Nîmes Cedex 09  
Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86  
[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 08/06/20 à la publication

Marches-Publics.info V9.7